

La   
**PLAINE TONIQUE**

Équipement de la Communauté d'Agglomération  
du bassin de Bourg-en-Bresse

La carte d'accès  
à la plage

mode  
d'emploi

2019

©Marc Chatelain

GRAND  bassin de  
**BOURG-EN-BRESSE**  
communauté d'agglomération

# La carte d'accès : *mode d'emploi*

Tous les habitants de la Communauté d'Agglomération peuvent bénéficier d'un accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique sous réserve de posséder une carte.

## *Se procurer la carte 2019*

La carte 2019 est établie à l'accueil de La Plaine Tonique

- Du 29 avril au 30 juin : du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 19h, sauf jours fériés.
- Du 1er juillet au 25 août : du lundi au vendredi de 10h à 19h, sauf jours fériés.
- Fournir un justificatif de domicile et une photo d'identité et s'acquitter des frais d'établissement annuels de 5€.

## *Les détenteurs de l'ancienne carte d'accès « base de plein air »*

Se rendre à la mairie de son lieu d'habitation aux horaires d'ouverture pour l'apposition de la vignette 2019 :

Attignat, Béréziat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, Saint-Didier d'Aussiat, Saint-Martin le Châtel et Saint-Sulpice.

## *Bon à savoir*

La carte donne accès gratuitement à la plage. L'entrée au centre aquatique et les activités nautiques restent payantes.

Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'accès au site est gratuit pour eux.

## *Renseignements*

**Camping et base de loisirs La Plaine Tonique**  
Tél : 04 74 30 80 52.

